

## *Commune d'Achères la Forêt*

### EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS

**ARRÊTÉ N° 62 – 2020 – P**

**Objet : Route des Barnolets – Zone 30**

**Le Maire,**

Vu le décret 94-447 du 27 mai 1994 relatif aux normes des ralentisseurs,  
Vu l'article L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les articles R 110-2 du Code de la Route, alinéa « zone30 » et L411-1,

#### **ARRÊTE**

**Article 1 :** Un passage surélevé est réalisé route des Barnolets à hauteur du n° 102.

**Article 2 :** Une « zone 30 » est délimitée de part et d'autre du passage surélevé.

**Article 3 :** L'entrée et la sortie de la zone définie à l'article 1<sup>er</sup> sont signalées par des pancartes réglementaires de prescription zonale.

**Article 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Cet arrêté annule et remplace l'arrêté 19-2010 du 22/07/2010

**Article 6 :**

- Monsieur Le Maire de la commune
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Chapelle la Reine
- Monsieur le Commandant du Poste à cheval de Fontainebleau
- Monsieur le Garde Champêtre

sont chargés chacun en ce qui les concerne d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme au registre.  
Achères la Forêt, le 02/10/2020  
Patrice MALCHERE, Maire.

